

**Service instructeur**

Mission Aménagement de la  
Montagne

N° *11<sup>e</sup>/26-06*

**Service consulté**

DIF

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIL. 2006

**PARTICIPATION DU DEPARTEMENT  
AU DENEIGEMENT DES SITES DE SKI**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de fixer la participation départementale pour chaque collectivité locale ayant assuré le déneigement des sites de ski pendant la saison hivernale 2005/2006 suite à la décision prise par la DDE de ne plus assurer cette prestation.

Depuis la saison hivernale 2004/2005, la DDE n'assure plus le déneigement de certaines zones et parkings des stations de ski situés hors du domaine public départemental, dont certains accès aux stations ou parkings réservés à la clientèle. Votre Assemblée avait été informée de cette prise de position dont les raisons invoquées par la DDE tiennent à l'application de la réglementation en matière d'intervention sur le domaine privé. La décision avait donc été prise par le Département de participer aux dépenses réelles engagées par les collectivités concernées et de rechercher la meilleure solution pour mettre en place un dispositif approprié.

L'étude de la situation n'a pas permis de trouver avant la saison 2005/2006 la solution technique et financière qui puisse satisfaire tous les Maîtres d'Ouvrage et nécessite des réflexions complémentaires. Aussi, les collectivités ont dû à nouveau faire appel à des entreprises privées pour assurer le service du déneigement. Les dépenses qu'elles ont dû engager à cet effet, sont en nette augmentation, de 60 % en moyenne par rapport à la saison précédente et la raison en est le fort enneigement que les stations ont connu cet hiver.

Les prestations ont fait l'objet de contrats entre les prestataires et les collectivités, dans lesquels étaient définis les délais d'intervention et le contenu des prix. Les factures ont été présentées à la fin de la saison hivernale. Les prestations mises en œuvre ainsi que les dépenses engagées par site sont décrites dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

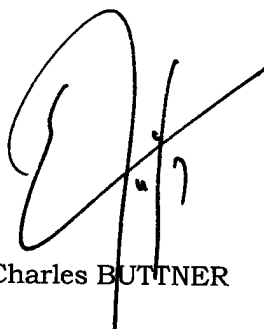
Afin d'aider les collectivités qui ont fait le nécessaire pour assurer un fonctionnement normal des stations de ski, le Département pourrait verser comme l'an passé, une participation exceptionnelle pour la saison hivernale 2005/2006, en prenant en charge 50 % des dépenses réelles, le solde étant assuré par les collectivités concernées, syndicats mixtes, communautés de communes et communes.

Des propositions pour la mise en place d'un dispositif qui prendra en compte toutes les données techniques et financières, seront présentées à votre Assemblée à la fin de l'été et au plus tard avant la prochaine saison hivernale.

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ fixer le montant de la participation exceptionnelle du Département à 71 115 €, montant représentant 50 % des dépenses réelles des collectivités,
- ❖ des crédits suffisants ayant été votés, imputer cette participation sur la section de fonctionnement selon la répartition suivante :
  - le montant de 57 275 € à la nature 6561, fonction 94, enveloppe 74786,
  - le montant de 13 870 € à la nature 6568 fonction 94 enveloppe 77598
- ❖ verser la participation départementale comme suit :
  - Communauté de Communes du Val d'Argent : 2 890 €
  - Syndicat Mixte du site du Lac Blanc : 18 315 €
  - Syndicat Mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges : 29 739 €
  - Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein-Grand Ballon : 9 191 €
  - Commune de Kruth : 6 353 €
  - Commune de Dolleren : 4 627 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIL. 2006

ANNEXE

stations	Parties déneigées	maîtres d'ouvrage	Prestataires	Dépenses engagées TTC	Montant participation du Département
<b>Bagenelles</b>	Parking des Bagenelles	Com com Val d'Argent	DUMOULIN Jean-Luc Sainte-Marie aux Mines	5 286,32 €	2 643
	Parking et chemin menant à la Graine Johe		BARI B.T.P. Sainte-Marie aux Mines		
<b>Lac Blanc</b>	parkings Calvaire	Syndicat mixte du Lac Blanc	BARI BOLLINGER COLMAR	28 677,75 €	14 339
	accès Vallon : de nov. à janv. Parkings Vallon + accès Vallon de fév. à avril		Commune Le Bonhomme		
<b>Tanet</b>	Accès : 5km Parkings	Syndicat mixte Munster	LAC BLANC TONIQUE Le Bonhomme	5 206,79 €	2 603
			J. FRITSCH Muhlbach		
<b>Gaschney</b>	parkings	Syndicat mixte Munster	REINHEIMER et Fils Luttenbach	6 681,45 €	3 341
			REINHEIMER et Fils Luttenbach		
<b>Schnepfenried</b>	parkings	Syndicat mixte Munster			

<b>Markstein</b>	Parkings + accès chapelle	Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon	SCHMITT SERVICES Rouffach	18 382,52 €	9 191
<b>Frenz</b>	Accès au site	Commune de Kruth	PARC DEPARTEMENTAL Subdivision de Thann	1 908,80 €	954
			DEBARDAGE FISCHER Kruth	5 855,62 €	2 928
			NACHBAUR ET FILS Kruth	1 055,21 €	528
<b>Schlumpf</b>	Déneigement accès site	Commune de Dolleren	SERVICES TECHNIQUES Ville de Kruth	3 886,80 €	1 943
			ILLTIS Pierre et Fils Sewen	6 897,56 €	3 449
			BARTHE Sàrl Burnhaupt le Haut WOLFERSPERGER Burnhaupt le Haut	614,45 € 1 741,98 €	307 871
<b>MONTANT TOTAL</b>				<b>142 229,66</b>	<b>71 115</b>

Mission Aménagement de la Montagne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUILLET 2006

**Participations  
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PSM00020	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT</b> participation au déneigement du site des Bagenelles	2 890,00
PSM00025	<b>DOLLEREN</b> participation au déneigement du site du Schlumpf	4 627,00
PSM00024	<b>KRUTH</b> participation au déneigement du site du Frenz	6 353,00
PSM00022	<b>SM POUR L'AMENAGEMENT DES STATIONS DE LA VALLEE DE MUNSTER - HAUTES VOSGES</b> participation au déneigement des sites de la vallée de Munster	29 739,00
PSM00021	<b>SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU SITE DU LAC BLANC</b> participation au déneigement du site du Lac Blanc	18 315,00
PSM00023	<b>SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN - GRAND-BALLON</b> participation au déneigement du site du Markstein	9 191,00
<b>Total</b>		<b>71 115,00</b>